Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 05 janvier 2012

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, Monsieur François TROMBINI, Vice-Président, Monsieur Patrice KIEFFEL, Vice-Président, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Monsieur Gérard FISCHER, Vice-Président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Présidente

membres en fonction : 7 membres présents : 7 Dont représentés : 0 membres absents : 0

<u>POINT n°1</u>: Attribution du marché – Mission de contrôle technique – Construction d'un bâtiment relais sur la zone industrielle de Boulay

Monsieur le Président indique que suite au recrutement du maître d'œuvre pour ce projet et le dépôt du permis de construire, une consultation a été lancée en vue de recruter le contrôleur technique.

4 cabinets aguerris ont été consultés. L'APAVE a formulé l'offre la plus intéressante devant les cabinets SOCOTEC, VERITAS et DEKRA.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer le marché à l'APAVE pour un montant de 3610 € HT.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes

<u>POINT n°2</u>: Attribution du marché – Mission SPS – Construction d'un bâtiment relais sur la zone industrielle de Boulay

Monsieur le Président indique que suite au recrutement du maître d'œuvre pour ce projet, une consultation a été lancée en vue de recruter le coordinateur SPS.

4 cabinets aguerris ont été consultés. Le bureau VERITAS a formulé l'offre la plus intéressante devant les cabinets DEKRA, SOCOTEC et APAVE.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer le marché au bureau VERITAS pour un montant de 2 805 € HT.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes

<u>POINT n°3</u>: Attribution du marché – Mission de contrôle technique – Réhabilitation de l'ancien tribunal de Boulay

Monsieur le Président indique que suite au recrutement du maître d'œuvre pour ce projet, une consultation a été lancée en vue de recruter le contrôleur technique.

4 cabinets aguerris ont été consultés. L'APAVE a formulé l'offre la plus intéressante devant les cabinets SOCOTEC, DEKRA et VERITAS.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer le marché à l'APAVE pour un montant de 2950 € HT.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes

POINT n°4: Attribution du marché – Mission SPS – Réhabilitation de l'ancien tribunal de Boulay

Monsieur le Président indique que suite au recrutement du maître d'œuvre pour ce projet, une consultation a été lancée en vue de recruter le coordinateur SPS.

4 cabinets aguerris ont été consultés. Le bureau VERTIAS a formulé l'offre la plus intéressante devant les cabinets DEKRA, SOCOTEC et APAVE.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer le marché à l'APAVE pour un montant de 2805 € HT.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes

<u>POINT n°5</u>: Cadeau de départ en retrait de M. Jacques GOURY, Sous-préfet de l'arrondissement de Boulay

Monsieur le Président propose que, suite aux nombreux services qu'il a rendus pour le développement de la CCPB et de ses communes, celles-ci se cotisent pour lui offrir un cadeau. Il s'agit d'une participation à un voyage qui sera réglée directement à l'agence choisie.

La participation totale des communes et de la CCPB s'élève à 1500 € selon la répartition suivante :

Commune	Participation
M. Alain ALBERT (maire de Denting)	30 €
Bannay	30 €
Varize	30 €
Valmunster	30 €
Roupeldange	50 €
Ottonville	50 €
Obervisse	30 €
Niedervisse	25 €
Hinckange	50 €
Helstroff	30 €
Condé-Northen	50€

Boulay	100 €
Bettange	50€
Brouck	30€
Velving	50€
Piblange	50€
Mégange	50€
Bionville-sur-Nied	50€
Téterchen	100 €
Coume	50€
Eblange	100 €
Narbéfontaine	50€
Guinkirchen	50€
Volmerange	100 €
Momerstroff	50€
Gomelange	50€
Total Communes	1 335 €
Participation CCPB	165 €
Total	1 500 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De valider le plan de financement ci-dessus pour le cadeau de départ en retraite du Souspréfet (montant du cadeau : 1 500 €).
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes, et notamment le mandat correspondant au paiement de l'agence de voyage et les titres de recettes correspondants à la participation des communes.

POINT n°6: Construction d'un bâtiment relais – autorisation de dépôt d'un permis de construire

Monsieur le Président indique que l'avancement de l'opération justifie qu'il puisse déposer le permis de construire pour la construction du bâtiment relais destiné à accueillir les futures activités de l'entreprise MECA PM et ce sur le terrain cadastré section 18 parcelles 201 et 203 d'une superficie totale de 10447 m².

Après en avoir délibéré,

Les membres du Bureau,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 octobre 2011 (point n°4),

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) D'autoriser le Président à déposer un permis de construire pour la construction d'un bâtiment relais et toutes les pièces administratives et financières afférentes,

Département de la Moselle - Arrondissement de Boulay - Communauté de Communes du Pays Boulageois Registre des délibérations du Bureau Communautaire Séance du 05 janvier 2012

POINT 7 : Extension de la régie Bibliothèque

Vu la délibération en date du 18 décembre 2007, instituant une régie de recettes à la bibliothèque ; Vu l'arrêté en date du 2 janvier 2008, portant institution d'une régie de recettes à la bibliothèque ; Vu la délibération en date du 20 octobre 2011, portant sur les tarifs de la régie bibliothèque;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De modifier l'objet de la délibération en date du 20 octobre 2011,
- 2) D'étendre la régie bibliothèque pour l'encaissement de duplicata de carte d'adhérent fixé à 2 € et
- es

l'encaissement de photocopies fixés	•	e carre a danereni fixe a 2 € 6
3) D'autoriser Monsieur le Président afférentes.		administratives et comptable
Les membres du bureau,		
André BOUCHER,	Jean-Michel BRUN,	François TROMBINI,
Patrice KIEFFEL,	Gérard FISCHER,	Eliane KLEIN,
Alain PIFFER,		